



APPEL À CONTRIBUTIONS

Volume 30, numéro 1 (automne 2018)

Dossier :

TRAVAIL SOCIAL : DES PRATIQUES EN TENSION ?

DATE DE TOMBÉE DES RÉSUMÉS : 1^{ER} NOVEMBRE 2017
DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : 15 JANVIER 2018

RESPONSABLES

Mélanie BOURQUE

Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

Josée GRENIER

Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

Stéphane RULLAC

Institut régional de travail social (IRTS), Paris Île-de-France

Revisiter le travail social implique de porter un regard rétrospectif sur l'évolution de la société moderne et du rôle de l'État en matière de protection sociale. Les transformations du contexte de pratique en travail social, qu'elles soient abordées dans une perspective macrosociologique ou microsociologique, mettent au jour des tensions inhérentes à la profession. Ces tensions se déclinent sous plusieurs formes et sur plusieurs plans. Alors que Julien Prud'homme (2011) identifie une tension centrale portée par la profession s'articulant autour de ses origines administratives et de son développement orienté vers l'intervention psychosociale, il est possible d'en identifier une kyrielle d'autres évoluant dans le temps.

Le travail social est à la fois témoin et acteur de tensions. Au sens le plus large, ces dernières opposent le général au particulier, l'individu à la société, le passé au présent, les transformations au statu quo (Boltanski et Thevenot, 1991; Nachi, 2011). De manière plus précise, la tension, selon Weber, « désigne les rapports d'opposition qu'engendre la rencontre entre les sphères de la vie » (Weber, cité dans Steiner 2017, p. 166). C'est justement sur ces rencontres que se positionne l'intervention sociale (le travail social) par une lecture et une analyse des rapports entre les interfaces sociales, culturelles, familiales et individuelles. Cette profession est porteuse de tensions engendrées par l'action publique. C'est ce qu'identifient Gonin, Grenier et Lapierre (2012) en exposant les tensions présentes dans la pratique créée par les nouvelles politiques d'activation, politiques orientant la pratique sociale dans un but précis. Autès (1999) tient des propos similaires en développant le concept de paradoxe du travail social. Sur un autre plan, Bertaux et Hirlet (2012) discutent des tensions entre autonomie et hétéronomie que porte le travail social. Autrement dit, les auteurs se questionnent sur la capacité des travailleuses sociales à intervenir en pleine autonomie, alors que les institutions leur imposent parfois un code de conduite, des normes organisationnelles et des normes de pratiques. Dans la pratique, cela peut se traduire par le développement de tensions entre le contrôle social et la confiance envers les individus. Ainsi, en raison de sa nature, le travail social est donc assujéti aux tensions sociopolitiques tout en étant lui-même porteur de tensions que Groulx (1993) associe à un champ conflictuel. Malgré l'identification de ces tensions par nombre d'auteurs, peu d'entre eux exposent de manière explicite les tensions qui caractérisent la pratique du travail social. Ce numéro vise donc à faire une lecture contemporaine et historique des tensions subies et véhiculées par le travail social et indissociables de l'évolution des sociétés modernes.

Les origines du travail social s'inscrivent dans une société où domine la religion catholique (Dubois et Garceau, 2000) où le respect des traditions et des normes est prépondérant. Les travailleurs sociaux vaquent alors à des occupations cléricales comme le placement d'enfants, le recours au soutien financier pour les familles, mais également à des tâches d'intégration ou de réadaptation sociale. C'est donc dans une perspective de charité privée de nature administrative et morale que se déroulent les activités quotidiennes des travailleurs sociaux de l'époque (Prud'homme, 2011). La pratique s'exerce donc dans un contexte où la vision de la société est celle de l'homogénéité et/ou le contrôle social effectué par la religion teinte toute intervention sociale (1993).

Les balbutiements de l'intervention de l'État en matière de protection sociale, surtout à la suite de la Crise des années 1930, auront une incidence sur l'évolution de la profession. Les travailleurs sociaux pratiquent alors le case-work, méthode associée à l'intervention médicale qui combine des tâches administratives et de relation d'aide (Prud'homme, 2011 ; Dubois et Garceau, 2000). La tension entre ces deux tâches accompagnera dès lors les travailleurs sociaux qui envisagent leur profession comme un lieu d'intervention et non un lieu d'administration.

La transformation du rôle de l'État permettra le déploiement du travail social d'intervention sous diverses formes. On peut affirmer, comme plusieurs, que ces changements ont été engendrés par une mutation de paradigme ou de référentiel (Hall, 1999 ; Muller, 2005). En effet, même si ça n'est que brièvement, les premiers paragraphes de cet appel décrivent l'esprit de la pratique du travail social lors de ses premiers balbutiements jusqu'aux années 1960 (au Québec). À partir de cette période, comme on le sait, les grandes idées économiques et sociales de l'après-guerre de justice sociale, d'égalité des chances et d'universalité ont influencé l'action publique provoquant la mise en place de l'État providence dans tous les pays développés. Ce déploiement a donné lieu à la mise en œuvre de politiques sociales dont les caractéristiques principales sont, entre autres, l'universalité, l'absence de contrepartie c'est-à-dire de mesures conditionnelles et l'égalité. Jusqu'alors peu interventionniste, la sphère publique développera des politiques de soutien économique et social sans précédent (Chevallier, 2002). Le Québec comme plusieurs pays se dote alors de politiques réformatrices avec des régimes d'assistance et des programmes d'assurance sociale, protégeant en général de manière universelle le citoyen *contre* les divers risques sociaux soit le chômage, la vieillesse et la maladie dans une perspective de justice sociale. Ces transformations, auxquelles on peut ajouter l'encadrement de la profession, ont émergé au Québec et ailleurs venant du même coup modifier les services et les interventions sociales.

Le développement de ces politiques sociales providentialistes a eu un impact important sur l'évolution du travail social. Si, à ses origines, cette profession est étroitement associée aux institutions caritatives ou privées, elle est alors intégrée au réseau public. Comme le souligne Prud'homme (2008), au Québec, la profession est étatisée entre 1973 et 1978, l'État commence à définir la profession du service social (Dubois et Garceau, 2000), ce qui influencera fortement ses fondements. Dès lors, le travail social se professionnalise, se formalise et diversifie ses formes d'intervention autant dans les institutions du réseau de la santé et des services sociaux que dans les organismes communautaires (Favreau, 2000). Une nouvelle conception du travailleur social émerge alors comme celui d'agent de changement social avec de nouvelles pratiques professionnelles multidisciplinaires et des spécialisations, afin de répondre aux problèmes personnels et sociaux engendrés par la société. Comme le souligne Favreau (2000), cette nouvelle conception du changement social comme vecteur du travail social s'oppose alors à la figure de tension d'intégration ou d'adaptation que représente la profession depuis ses origines : « on retrouve [alors] le débat entre les soi-disant « agents de contrôle social », c'est-à-dire les cliniciens et les « agents de changement social » (Dubois et Garceau, 2000, p. 9). On fait alors usage de différentes méthodes d'intervention sociale pour intervenir auprès de la population – l'intervention individuelle, le travail de groupe et l'action communautaire. Cette période, prenant fin au cours des années 1980, est vue par certains comme l'âge d'or de l'intervention sociale sous toutes ses formes.

Malgré cet âge d'or, le contexte provoque des tensions auxquelles les travailleurs sociaux doivent s'adapter. Par exemple, l'universalité des politiques sociales renvoie à de grandes catégories définies par des caractéristiques communes. De ce point de vue, elles s'adressent aux groupes majoritaires, de manière homogène aux citoyens, évacuant du même coup les groupes minoritaires présents dans la société. La diversité est donc peu prise en compte, on peut penser ici à la diversité familiale, aux minorités sexuelles, voire même à la nouvelle immigration, qui sont très peu présentes dans les politiques publiques. Autrement dit, ceux qui font partie des minorités sociales sont exclus.

La crise des années 1980 ainsi que la complexification de la société multipliant les ayants droit provoquent des changements institutionnels importants, transformant à leur tour la société. En effet, d'un côté, la crise économique provoque des déficits importants dans tous les pays développés créant une pression sur les États pour une réduction des dépenses publiques. De l'autre, des changements sociologiques tels l'éclatement des familles, les revendications particulières des nouveaux mouvements sociaux (femmes, LGBT, jeunes, handicapées), l'immigration nouvelle, la précarité au travail, la pauvreté prolongée, effectuent des pressions multiples sur l'État (Chevallier, 2002; Castel, 2003). Les solutions envisagées et adoptées, dont la mondialisation des échanges économiques et une nouvelle conception de l'intervention de l'État que l'on peut qualifier de minimaliste transforment de manière significative la protection sociale. Le développement de la protection sociale orientée, entre autres, vers l'activation, l'équité, l'efficacité, la responsabilité individuelle et la performance a des conséquences sur le travail social (Gonin, Grenier et Lapierre, 2012). Les pratiques s'inscrivent alors davantage dans une logique individuelle et psychologique au détriment d'approches collectives et structurelles.

Ce nouvel univers institutionnel de la fin des années 1980 opère une mutation profonde de l'intervention sociale. La contrepartie est intégrée aux programmes d'aide sociale, l'accès aux services est plus difficile par des critères d'accessibilité des programmes resserrés (Dufour, Noël et Boismenu, 2003). Il en va de même pour la rationalisation des services, dont la charge de travail des intervenants et la plus grande difficulté d'accès aux services influencent l'intervention sociale. Cette transformation fondamentale implique des mutations au sein des processus, des méthodologies et des théories, des institutions, de la représentation des acteurs et des résultats de l'action publique. De plus, la loi sur le Code des professions change les possibles, les interventions seront dorénavant balisées davantage. Les intervenants doivent composer avec ce nouvel univers social que ce soit dans les institutions publiques ou dans le secteur communautaire (Gonin, Grenier et Lapierre, 2012; Bertaux et Hirlet, 2012; Bourque et Grenier, 2016). Du même coup, les interventions de groupe, communautaires et d'éducation populaire cèdent la place à des interventions court terme centrées sur l'individu et son intégration sur le marché du travail. Les tâches administratives qui semblaient avoir diminué dans les belles années de l'État providence se voient accrues soient pour des raisons de reddition de compte, mais également parce que l'aspect clérical de la profession augmente de manière importante (Prud'homme, 2011).

La transformation de l'intervention de l'État et la diminution des budgets en matière sociale provoquent des changements majeurs dans l'action publique. Le manque de ressources multiplie les tensions dans le secteur public et communautaire (associatif). La pratique oppose dorénavant d'anciennes et de nouvelles tensions. On peut en identifier ici quelques-unes : la tension entre la reconnaissance des droits et la capacité d'agir en fonction des ressources disponibles. Le ciblage de clientèle qui oppose la responsabilité (risque) individuelle à la responsabilité (risque) collective, ce qui met en tension la pratique des travailleurs sociaux. Enfin, le travail social a plus de difficulté à se positionner en acteur de changement social face au rôle de contrôle qui lui est attribué.

Nouvelles pratiques sociales propose de décrire et d'analyser l'évolution de la profession au regard des tensions qui ont traversé l'histoire du travail social ; « notre profession a été caractérisée par un tiraillement identitaire et idéologique [...] L'identité professionnelle est enracinée dans ce contexte de tiraillement dialectique quotidien de nos pratiques sociales » (Dubois et Garceau, 2000, p. 34). À partir de cette perspective, une multitude de tensions historiques ou contemporaines peuvent être abordées :

- l'encadrement (loi 21) de la profession et les compétences des travailleuses sociales;
- les risques collectifs et individuels dans l'action publique;
- le désir d'apporter l'aide nécessaire et suffisante et les ressources limitées (politiques sociales, précarité de l'emploi);
- le contrôle et l'autonomie dans la pratique;
- le sous-financement des services publics et la marginalisation/la désaffiliation des personnes dans la précarité – une classe à part de plus en plus importante au sein de la population;
- la mission de l'Ordre et les travailleurs sociaux;
- l'autonomie et l'hétéronomie;
- la conception du conflit et de l'ordre, l'agent de changement et l'agent de contrôle souvent imposés par le contexte de pratique;
- le pouvoir d'agir et la mobilisation;
- l'hétéronormativité et la diversité sexuelle au sein de la société;
- la souffrance au travail et la performance au travail;
- les normes de réussite sociale et les problèmes de santé mentale qui affectent la population – problème social encore tabou;
- le religieux et le « laïque »;
- la discrimination raciale et l'inclusion sociale/participation sociale/reconnaissance sociale;

- la désaffiliation et la reconnaissance des droits;
- l'approche biomédicale et psychosociale;
- la médecine sociale et la reconnaissance des droits.

DATES DE TOMBÉE

Les auteur.e.s doivent soumettre un résumé de leur article **avant le 1^{er} novembre 2017** par courrier électronique à *Nouvelles pratiques sociales* (nps@uqam.ca)

Les articles, en version anonyme, doivent être soumis **avant le 15 janvier 2018** par courrier électronique à *Nouvelles pratiques sociales* (nps@uqam.ca).

NORMES DE PRÉSENTATION DES ARTICLES

Vous trouverez le guide pour la présentation des articles sur notre site Web (<http://nps.uqam.ca/contribution/guide-de-presentation.html>). Les résumés doivent comporter tout au plus 2 500 caractères, espaces compris. Les articles soumis ne doivent pas comporter plus de 35 000 caractères (espaces compris), notes, bibliographie et tableaux inclus.

Pour toute question relative à ce dossier thématique, les auteur.e.s sont invité.e.s à communiquer avec les responsables :

Mélanie Bourque	Josée Grenier	Stéphane Rullac
Professeure	Professeure	Directeur de recherche
Département de travail social Université du Québec en Université Outaouais – St- Jérôme	Département de travail social Université du Québec en Université Outaouais – St- Jérôme	IRTS Paris Île-de-France
melanie.bourque@uqo.ca	josee.grenier@uqo.ca	SRULLAC@parmentieridf.fr

BIBLIOGRAPHIE

AUTÈS, M. (2013). *Les paradoxes du travail social*, 2^e édition. Paris : Dunod.

BERTAUX, R. ET P. HIRLET. (2012). Les acteurs de l'intervention du social, entre hétéronomie et autonomie du travail, *Vie sociale*, 1(1), 157-172.

BOURQUE, M. ET J. GRENIER. (2016). Les politiques publiques et les pratiques managériales : impacts sur les pratiques du travail social, une profession à pratique prudentielle, *Forum*, 147(1), 8-17.

CASTEL, R. (2003). *L'insécurité sociale*. Paris : Seuil.

CHEVALLIER, J. (2008). *L'État post-moderne*, 3^e éd., Paris : Éd. LGDJ.

DUBOIS, M. ET GARCEAU, M.-L. (2000). L'évolution du travail social : une histoire à suivre – Entrevue avec Roland Lecomte, *Reflets*, 6(1), 18-34.

DUFOUR P., A. NOËL ET BOISMENU, G. (2003). *L'aide au conditionnel*. Montréal : PUM.

FAVREAU, L. (2000). Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession, *Nouvelles pratiques sociales*, 13(1), 27-47.

GONIN A., GRENIER J. ET LAPIERRE, J. (2012). Impasse éthique des politiques sociales, *Nouvelles pratiques sociales*, 25(1), 166-186.

GROULX L. (1993), L-Hs3d *Le travail social : Analyse et évolution, débats et enjeux*. Laval: Éditions Agence d'Arc.

HALL, P. (1993). Policy Paradigm, Social Learning and the State, *Comparative Politics*, 25(3), 275-296.

MULLER, P. (2005). Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : structures, acteurs et cadres cognitifs, *Revue française de science politique*, 55(1), 155-187.

NACHI M. (2011) Deux concepts de compromis : commun vs analogique, *Négociations*, 16(2), 95-108.

PRUD'HOMME, J. (2011). *Professions à part entière. Histoire des ergothérapeutes, des orthophonistes, des physiothérapeutes, des psychologues et des travailleuses sociales au Québec*. Montréal : PUM.

PRUD'HOMME, J. (2008). L'expertise professionnelle et l'État-providence : les travailleurs sociaux québécois et la "technocratisation" du service social, 1970-2000, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 62(1), 95-109.

STEINER P. (2017). Le concept de tension chez Weber, *L'Année sociologique*, 67(1), 161-188.

VON BUELTZINGSLOEWEN, I. (2013). Un lieu de tension entre le centre et la périphérie ? L'assistance aux aliénés dans le département du Rhône (1918-1940), *Le Mouvement Social*, 242(1), 45-59. doi:10.3917/lms.242.0045.